

Conseil d'Administration du 15 octobre 2013 à Moissac

Présents

Roland Cros (Président), Chantal Lumineau, Aurélia Nicolini, Henri Moreno (trésorier), Marie-Pierre Charpail (secrétaire adjointe), Danièle Akrich (secrétaire et rédactrice du compte-rendu), Marie-Claire Johanny, José De Casas-Fernandez, Maryse Fontaine

Excusée

Céline Cavallin

Ordre du jour

1. La carte Bleue et les potiers
2. Des sous et de la contribution des marchés et du pot au site
 3. Statuts
 4. Formation
 5. Le site
 6. JNC et CNC
 7. AG 2013
 8. Divers

Au préalable, il est pris note de la démission du conseil d'administration de François Chesneau.

1. La carte bleue et les potiers

La question : peut-on disposer de système de paiement par carte bleue sur les marchés organisés par TNSO ? Plusieurs arguments vont contre la mise en place d'un système de paiement par CB sur les marchés :

- Les règlements par CB seraient portés sur le compte de l'association et en augmenterait le budget, ce qui pourrait lui créer des obligations nouvelles.
- Cela serait lourd à gérer pour les organisateurs de marchés.

En pratique, qui a perdu une vente parce qu'il ne pouvait accepter la carte bleue ? La confiance semble la base de notre relation avec notre clientèle : certains évoquent le fait que l'expérience de laisser partir le client avec l'objet contre la promesse de l'envoi d'un chèque a toujours été positive.

2. Des sous et de la contribution des marchés et du Pot à l'envers au site

Marie Claire explique que pour les subventions, elle prépare tout à l'avance, les lettres d'envoi, le dossier, qu'elle obtient les factures au plus tard le jour du marché, ainsi elle peut envoyer très rapidement les dossiers pour obtenir au plus vite les subventions. Henri dit qu'on peut demander le déblocage de 50% des fonds de subventions à la date du marché mais cela nécessite un travail de dossier supplémentaire. Pour le bon fonctionnement de l'association et des marchés, il faut toujours avoir un marché d'avance dans la trésorerie. L'association va bien et a la trésorerie nécessaire. Il faut donc régler les factures même si les subventions n'ont pas encore été versées.

Pour Lauzerte, Henri demande que la caisse (recettes de la buvette) ne soit pas dépensée mais portée sur le compte, sinon cela complique la comptabilité.

Pour Saint Céré, Henri a demandé des comptes sur une cartouche à 120€ imputée dans les frais. Maryse explique qu'elle a une imprimante laser qui utilise plusieurs cartouches qui sont chères. Pour intégrer ce coût lié aux frais de dossiers, elle a compté le prix d'une seule cartouche couleur sur 3 achetées, dans les dépenses pour le marché, sachant que l'année passée elle a utilisé l'imprimante et que ses frais d'impression n'ont pas été comptabilisés. Ce qu'elle a proposé paraît tout à fait logique à tout le monde : on passe déjà beaucoup de temps pour l'organisation du marché, il est normal que les frais engagés pour ce travail (totalement bénévole) soient pris en compte.

Concernant la contribution des marchés à TNSO, elle a été décidée lors du CA du 20 septembre 2011 (information faite auprès de l'AG du 23 novembre 2011). Elle est sensée s'élever à « la différence du coût de participation aux marchés (10€) entre adhérents et non-adhérents (soit 10€ x nbre de participants non-adhérents) »*. Marie Claire fait remarquer que cette distinction entre adhérents et non adhérents, sous-entend adhérents à TNSO ou non adhérents à TNSO. Chaque organisation de marché reste libre d'opter pour une application plus large, (adhérent ou non adhérent à une association affiliée au CNC) comme cela se faisait avant, ce qui revient à faire profiter du tarif préférentiel non seulement les adhérents de TNSO mais aussi tout adhérent d'une association affiliée au CNC. Le marché de Bergerac bénéficie de peu de subventions 1150€, (à comparer avec Lauzerte 2200€ et Saint Céré 3200€) et a donc un petit budget. Il lui est donc difficile d'appliquer la règle relative à la contribution à TNSO (sauf à biaiser et à mettre un prix égal pour adhérents et non adhérents, étant entendu qu'elle refuse par les temps qui courent d'augmenter la participation des potiers). Il est donc décidé, compte tenu de cette situation, de dispenser le marché de Bergerac de ce versement. Il y avait 9 non adhérents à TNSO à Saint Céré et 14 à Lauzerte.

Restant sur le sujet des contributions à l'association, de la même façon, il avait été demandé le Pot à l'envers de participer aux projets de l'association (CR du CA du 20 septembre 2011 point 9, et CR de l'AG du 23 novembre 2011 point III qui demande au membres du pot de débattre et d'établir une règle). Le Pot versait le montant des 30% prélevés sur les invités TNSO (déduits de 10%) pour participer à l'association. Il est fait remarquer d'une part que ça ne doit pas être un pourcentage sur les ventes et d'autre part que cette participation à l'association ne doit pas entraver les projets du Pot (travaux, rénovations...).

* Participation des potiers au marché : Bergerac et Saint Céré : 75€ pour les adhérents et 85€ pour les non-adhérents ; Lauzerte 80€ pour les adhérents et 90€ pour les non-adhérents

3. Statuts

Marie-Pierre et Henri ont été en début d'année à une consultation d'avocats gratuite à Castelnaudary. L'avocate a insisté sur la nécessité pour une association de tenir un registre avec tous les comptes rendus d'assemblée générale et de conseil d'administration. Pour elle, effectivement le Pot à l'envers ne doit pas payer d'impôts. Le montant à partir duquel naît l'obligation d'avoir un bilan certifié figure dans une loi de finance. L'avocate s'était oralement engagée à envoyer cette loi de finance mais quand Henri l'a relancée, elle considérait cela comme une nouvelle consultation et en demandait une rétribution... pas dans nos moyens !!!

Le Pot à l'Envers doit-il devenir une association indépendante ? Cela permettrait d'ouvrir la porte à d'autres projets (nouvelle boutique, nouveau marché...) sans dépasser ce plafond. Elle peut être indépendante tout en étant reliée à TNSO par la présence obligatoire dans son conseil d'administration de membre de TNSO (à définir)

Nous avons envisagé de mettre les statuts à jour lors de la prochaine assemblée. Mais actuellement notre réflexion n'est pas assez aboutie. Chantal propose de se rapprocher des AAF pour voir les possibilités de formation sur le fonctionnement des associations, le statut fiscal.

Pour avancer, sur le travail de rénovation des statuts, chacun a en charge de les relire, de noter les points qui ne vont pas ou ses commentaires, voire de proposer une nouvelle formulation et d'adresser tout cela à Danièle qui en fera la synthèse... date limite d'envoi : mi-novembre.

4. Formation

Les adhérents avaient été invités, lors de l'AG du 23 novembre 2011, à faire part de leur besoin en formation. Aucune demande n'a été formulée. Peut-être faut-il prendre le problème autrement et faire une proposition aux adhérents. Après débat on opte pour une journée accolée à l'AG sur le thème « présentation de dossier de candidature avec photo ». Aurélia se rapproche des AAF pour faire connaître les conditions pour l'organisation des stages et pour être orienter vers quelqu'un.

5. Le site

La fréquentation est bonne et en augmentation. 6040 visites en 2011 et 7230 en 2013 (et l'année n'est pas finie). 3 minutes par visite. Le glossaire est particulièrement visité. On va voir pour changer les photographies de la page d'accueil. Marie-Claire a remarqué que si on fait une recherche sur les marchés potiers (Bergerac, Lauzerte ou Saint Céré) le site n'apparaît pas en premier. Aurélia voit si Marie-Astrid peut en améliorer le référencement.

Maryse fait remarquer que certains adhérents ne mettent pas à jour leur page, notamment les dates d'exposition, de marchés auxquels ils participent. Cela se voit et décrédibilise le site. Le choix qui a été fait c'est normalement de ne pas intervenir sur les pages des adhérents, sauf demande. On va donc les inviter à faire ce « nettoyage ».

6. CNC et JNC

L'AG du CNC aura lieu les 22 et 23 novembre. Marie-Pierre et Aurélia ne sont pas disponibles pour y aller. Roland est d'accord pour s'y rendre. Il prend contact avec David Anquetil (qui est délégué au CNC) pour savoir s'il peut l'accompagner.

Les JNC auront lieu cette année au printemps.

7. Assemblée générale 2013

On a réservé la salle du centre culturel de Moissac les 13 (pour la formation) et le 14 (pour l'AG) janvier 2014.

L'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport d'activité (marchés potiers de Bergerac, Lauzerte et Saint Céré, boutique du Pot à l'Envers)
- Rapport financier
- Vote des rapports
- Renouvellement du conseil d'administration
- La vie du site
- Les JNC
- Vos attentes de l'association

Les membres dont les mandats viennent à expiration sont Céline Cavallin, Roland Cros, José de Casas Fernandes, Marie-Claire Johanny, Chantal Lumineau, Henri Moreno. Comme l'an passé le vote se fera à bulletin secret.

Marie-Claire propose d'établir une trame de rapport pour les marchés et le Pot à l'envers.

Pour envoyer convocation, on est dans l'attente du montant de la cotisation au CNC et à Terre de solidarité qui sera décidée à leur AG (23-23 novembre), de la mise en place de la formation. Pour faciliter et répartir dans le temps le travail du secrétariat, il sera demandé aux adhérents d'envoyer leur dossier d'adhésion de préférence avant l'AG ou de le remettre à l'AG, sachant que les chèques seront tous encaissés à la même date vers le 25 janvier.

8. Divers

Frais kilométriques : 281,80 pour ce CA (206 au mois de janvier). L'augmentation de 10 € par adhérents donnait une enveloppe 470 € (47 adhérents) C'est donc juste... ce qu'il faut.

Sujet concours de création : Seul les marchés de Lauzerte et Saint Céré sont concernés, celui de Bergerac ne faisant pas de concours. Il est proposé qu'ils se rapprochent pour choisir un sujet commun. L'équipe de Saint Céré a déjà un peu réfléchi et souhaite des sujets plus concrets et propose 2 sujets : l'arbre, la musique.

Date des marchés :

- Bergerac les 3 et 4 mai 2014 (candidature à envoyer à la nouvelle adresse de Marie-Claire à sa nouvelle adresse 19, rue des Fontanelles, 31320 Castanet Tolosan avant le 10 janvier).
- Lauzerte : date en cours de discussion (12-13 juillet ou 19-20 juillet) candidature à adresser à l'Office du Tourisme avant le 31 janvier
- Saint Céré : 7 et 8 août (candidature à envoyer à Mylène Cros avant le 10 janvier)

Journée des associations aux AAF : Personne n'a pu se rendre à cette journée.
Chantal doit avoir le compte rendu (à faire circuler).